

BUREAUX: Rue Nain, 1.

Roubaix, Tourcoing:

Gravés, mois... 12 f.
Nis mois... 23
Un an... 44

Abonnement continue, sauf avis contraire

Un s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Beghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte, Boulier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT: J. MEROUX
Le Nord de la France:
Trois mois... 12 f.
Six mois... 23
Un an... 44

Abonnements: 15 centimes la ligne.
Réclames: 25 centimes.
On traite à forfait.

A ce numéro est joint un supplément.

ROUBAIX, 21 JUIN 1870

Journaliste accoutumé à faire entendre à nos risques et périls la voix de la vérité nous avons autant que bien d'autres, acquis le droit de revendiquer la liberté d'écrire, et sous ce rapport, nous avons toujours été l'un des plus chaleureux défenseurs de la presse, quand on a voulu lui imposer de trop rudes entraves.

En agissant ainsi, nous suivions l'impulsion d'une conviction profonde prenant sa base dans l'intérêt populaire qui réclame des défenseurs dévoués, et s'étendant jusqu'aux plus hautes sphères gouvernementales qui ont souvent besoin d'être éclairées, et qui ne peuvent l'être que par le droit d'exposer à tous les regards, ce que l'on pourrait appeler les détails intimes des administrations secondaires, en parcourant l'échelle hiérarchique de toutes les fonctions publiques.

Mais en réclamant ainsi cette liberté de la presse, qui, bien comprise, doit guider le peuple dans la voie du progrès, et qui est un des premiers besoins d'une nation voulant marcher d'un pas sûr dans les sentiers d'une constitution sagement pondérée, nous n'avons jamais admis que l'usage d'une liberté confinée dans les limites de la vérité, et sachant respecter toutes les lois d'une logique sérieuse et des convenances sociales.

Nous étions bien loin de penser qu'en recouvrant un peu de cette liberté si longtemps comprimée et perdue, on arriverait de prime saut et sans transition à ce dévergondage qui avait fait, tant de mal dès les premiers jours de 43, et que l'on nous reporterait sans honte et sans vergogne à ce style de 93, à ce style de Marat et du Père Duchenne, qui a conduit à tant d'aberrations; et causé tant de déplorables résultats.

Cette double expérience aurait dû être mise à profit, et certes l'occasion était belle pour introniser la liberté de la presse, de manière à la rendre à tout jamais, inaliénable en la contenant dans les bornes qui seules peuvent la rendre possible. Malheureusement il n'en a rien été, et grâce à quelques têtes ébouriffées d'ambition, nous sommes retombés et nous vivons au milieu des écarts dont nous commettons à ressentir les funestes conséquences. Et c'est par ces moyens trop souvent employés avec un insigne dévouement, que l'on soulève les classes ouvrières et que l'on arrive à organiser les grèves, les émeutes et les complots.

Les grèves! Ce journal a toujours été trop dévoué aux intérêts de la population laborieuse, et il lui a donné trop de gages de sa sollicitude, pour vouloir la blâmer quand elle soulève des réclamations justement motivées. Mais nous le disons en toute franchise; il y a pour nous quelque chose de triste et de navrant à voir ces réclamations s'élever en système et prendre un caractère plus nuisible qu'avantageux aux ouvriers qui seissent entraîner par cette espèce de contagion.

Si au moins ces grèves, auxquelles les ouvriers sont poussés par d'adroits incitateurs qui ont toujours la précaution de se tenir cachés, étaient faites dans le seul but de réclamer des droits individuels, elles n'apparaîtraient qu'accidentellement et elles se justifiaient par elles-mêmes; mais elles sont en général organisées comme moyen de tumulte et de perturbation, et par cela seul elles tournent au détriment des travailleurs et des industries qui restent au souffrance.

de des sources fatales d'où l'on ne voit jaillir que de la misère et des malheurs, sans parler de ceux qui jonchent des pavés de leurs cadavres en laissant des veuves et des orphelins sans ressources. Il serait difficile de calculer le nombre de ceux qui ont été peupler les prisons alors que leurs femmes et leurs enfants sont restés sans pain.

Là encore, les instigateurs se gardent bien de se montrer, de partager le danger, de se mettre à la tête des hommes qu'ils jettent en avant. Il se tiennent lâchement derrière, prêts à profiter du succès, prêts à fuir si le coup est manqué. Et ne croyez pas que ces hommes ignoblement égoïstes, prennent souci et viennent au secours des familles qu'ils ont sacrifiées; non: ils les abandonnent sans pitié, et cette fois encore, l'ouvrier qui s'est laissé entraîner par de fallacieuses promesses, est et reste la victime.

Les complots! Voilà le bouquet que l'on n'a pas manqué de poser au sommet de l'édifice que l'on voulait élever. Est-il donc étonnant de voir quelques hallucinés trop imprégnés des idées subversives qu'on leur inculque, se jeter tête baissée et avec abnégation dans des projets homicides, quand on voit des énergumènes que l'on devrait noter d'infamie, oser venir en face d'une nation civilisée, prôner et sanctionner l'assassinat et en faire un principe politique.

Là encore les vrais coupables savent se mettre hors de l'atteinte des lois, et la justice ne pourra atteindre que quelques malheureux dont on a fait encore des victimes et que l'on a entraînés sur un terrain qui ne laisse en perspective que le bûche ou l'échafaud.

Dans tout cela les faits sont palpables, et voilà tout ce qu'a produit cette licence effrénée d'une presse que tant d'infortunés ont aujourd'hui le droit de maudire, et qui semble se développer de plus en plus, comme si elle voulait s'attacher à détruire tous les éléments d'une sage liberté.

C. VERJUX.

HIER - AUJOURD'HUI - DEMAIN

Vendredi 24 courant, un monument funéraire élevé à la mémoire des soldats, appartenant aux armées engagées dans la lutte, morts à la bataille de Solferino, doit être inauguré dans le champ même qui a été le théâtre de ce combat mémorable.

La France et l'Autriche, dit le Memorial diplomatique, doivent se faire représenter à cette cérémonie, chacune par un colonel.

Pie IX a accompli le 16 courant la 25^e année de son règne. Dans la longue série des Papes qui se sont succédés depuis Saint-Pierre au nombre de 259, un seul, à l'exception de Saint-Pierre, qui a séjourné pendant 25 ans à Rome, a atteint un aussi long règne, c'est Pie VI, qui a gouverné l'Eglise pendant 24 ans 6 mois et 14 jours.

Le Conseil municipal de la Seine a décidé que les 38 millions restés sans affectation sur l'emprunt de 1869 seraient consacrés aux travaux les plus urgents de la ville. M. Chevreau sera invité à étudier par quelle combinaison on pourrait terminer le plus promptement possible, les quatre grandes voies actuellement entreprises, l'Avenue Napoléon, le boulevard Saint-Germain, la rue de Rennes et la rue Réaumur.

La situation paraît s'aggraver à Genève. L'Internationale a convoqué les ouvriers des différentes industries de Genève, pour qu'ils adhèrent à la grève actuelle.

Une dépêche de Varsovie annonce la découverte d'un complot contre la vie du Czar. La police a été renforcée.

M. Mirès continue son œuvre. Il publie dans la Presse un long Mémoire, adressé au Corps législatif, et dans lequel se trouvent exposées les bases de la triple accusation qu'il porte contre M. Chais-d'Est-ANGE: 1° Prévarication, pour le concours qu'il a donné à l'escroquerie organisée par son fils et M. de Pontalba; 2° Forfaiture, pour avoir fait obstacle à l'ordonnance de non-lieu que voulait rendre le juge d'instruction; 3° Faux par complicité; ces faux sont consignés dans l'annexe alléguant des ventes et des bénéfices absolument mensongers.

Ce mémoire, d'après son auteur, n'a pas pour objet d'invoquer, quant à présent, l'intervention du Corps législatif, mais seulement de l'appeler comme témoin dans le procès pendant devant la cour de cassation.

On annonce aussi, dit le Monteur, que les travaux du chemin de fer qui doit relier le port militaire à la gare de Kiel, sont poussés très-activement, et que tous les chantiers de ce port sont, dès à présent, pourvus de leurs machines.

La Revue des Deux-Mondes renferme de bien jolies études de M. Sully-Prudhomme: le premier-fruit.

En ce temps-là, je me rappelle Que la ne pouvais concevoir Pourquoi se pouvait faire belle, Ma mère était toujours en noir.

Quant s'ouvrait le haut plein d'ombre, J'éprouvais un vague souci De voir près d'une robe sombre Pendre un long voile sombre aussi!

Sourde ment et sans qu'on y pense, Le noir desent des yeux au cœur; Il me révélait quelque absence D'une interminable longueur

Quand je courais sur les pelouses Où les enfants mêlaient leurs jeux, J'admirais leurs joyeux blouses, Dont j'avais les carreaux bleus,

Car déjà la douleur sacrée M'avait jeté son crêpe noir, Déjà je portais sa livrée: J'étais en deuil sans le savoir.

EDMOND DUVAL.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix.

Paris, lundi 20 juin

Il y avait nombreuse affluence aujourd'hui au Corps législatif, où l'ordre du jour amenait la discussion de l'interpellation de M. Mony sur le Saint-Gothard. M. de Gramont était arrivé avant deux heures. Le premier quart d'heure est rempli, comme d'habitude, par la lecture du procès-verbal et divers dépôts de rapports ou de pétitions. Les députés et les ministres causent; M. Chevaudier de Valdrôme monte à la tribune du président où il se rencontre avec M. E. Picard avec qui il cause familièrement. Enfin M. Mony monte à la tribune. Sa parole est voilée, et à ceux qui lui demandent de parler plus haut, il fait signe qu'il ne le peut pas. Sa voix est lente; il se repose plusieurs fois dans le courant d'une phrase. Après un long préambule, il fait l'historique des négociations engagées depuis 1852 entre l'Italie, la Suisse et l'Allemagne au sujet des chemins de fer. Il entre dans de nombreux détails, que son débit très-lent fait encore paraître plus longs, sur les conventions relatives au chemin de fer de St-Gothard; il lit la convention entre les contractants et finit par demander si, à côté, en dehors de la convention publique il n'y a pas un traité secret concernant le passage éventuel des troupes sur cette ligne ferrée; mais il conclut qu'il croit la Suisse capable de maintenir sa neutralité, puisqu'il suffit d'un baril de poudre pour rendre un chemin impraticable.

Mais M. Mony n'avait encore parlé que des intérêts de l'Italie, de la Suisse et de l'Allemagne; il déclare qu'il veut traiter aussi des intérêts français et demande à se reposer cinq minutes, désir auquel la Chambre adhère volontiers, car la chaleur est accablante.

Je ne connais pas encore la suite de la séance: on dit que le gouvernement se bornera à faire une déclaration portant que le chemin de fer de St-Gothard ne lui semble pas devoir être un danger pour la neutralité de la Suisse. Quant à la ligne du Simplon sur laquelle a dû porter la seconde partie du discours de M. Mony, il n'est pas probable que le gouvernement veuille prendre aucun engagement.

On parle d'une question qui serait adressée au ministre de l'intérieur à propos de la loi électorale.

C'est M. Martel qui a lu aujourd'hui le procès verbal de la séance précédente; il a tout à fait renoncé à donner sa démission de secrétaire.

M. Granier de Cassagnac comme rapporteur de la commission d'initiative, a demandé le renvoi au bureau du projet de M. Magnin demandant la modification du règlement et la suppression du Comité secret.

L'Empereur a reçu hier M. Prévost-Paradol en audience de congé: le nouveau ministre s'embarquera cette semaine au Havre pour se rendre à Washington.

Le départ de la cour pour St-Cloud reste fixé à jeudi. L'Empereur souffre moins depuis deux jours; il a travaillé ce matin avec plusieurs ministres.

M. Jules Simon vient de subir une cruelle opération qui a parfaitement réussi; il avait un antrax au cou; il est hors de danger.

Les membres du centre gauche se réuniront demain chez le marquis d'Andelarre. La gauche ouverte ne fait pas parler d'elle.

Le marquis de Piré, l'enfant terrible de la droite, comme le marquis de Glais-Bizoin est l'enfant terrible de la gauche, adeviné vendredi un lièvre qui donne bien de la tablature à quelques gros bonnets du monde officiel. Supprimer les lois qui condamnent à l'exil les deux branches françaises de la maison de Bourbon! Voilà ce que propose le marquis de Piré. La question est des plus délicates. Si les lois d'exil sont rapportées, les princes n'auraient-ils pas quelque droit de réclamer la restitution de leurs biens? Quel embarras va se mettre sur les bras le gouvernement impérial. Le gouvernement de Juillet, en faisant rentrer en France les cendres de Napoléon 1^{er}, fit, au dire de ses amis, une faute énorme. Et cependant ce n'était que les cendres du héros populaire. La famille d'Orléans compte un grand nombre de membres; quelques-uns ont conservé d'anciennes relations, des amitiés fides après vingt-deux ans d'exil; les jeunes ont grandi et sont devenus des hommes. Les rappeler en France, ne serait-ce pas créer un centre autour duquel viendraient se rallier toutes les oppositions? Que l'Empire, après les sept millions de voix du Plébiscite, n'ait pas à redouter les conspirations plus ou moins secrètes. C'est ce qu'affirment quelques-uns; mais tous ne sont pas de cet avis.

Je ne crois pas nécessaire de vous dire ce que je pense de la question; cela importe peu; mais ce que je crois pouvoir vous affirmer, c'est que le gouvernement est résolu à ne pas faire rapporter d'ici à quelque temps, du moins, les lois d'exil.

Quant l'ancien roi de Westphalie, le prince Jérôme reentra en France à la veille de la révolution de Février, il reconnut le Gouvernement établi; il allait même être nommé Pair de France. Nous pensons donc que le sprincé d'Orléans ne soit pas à la veille de rentrer en France, qu'ils ne reconnaissent pas le Gouvernement impérial et qu'aucun d'eux n'endosserait l'habit de sénateur.

On dit que M. C. Duvernois n'entrera pas à la Liberté; il serait même décidé à se tenir à l'écart de la presse pendant quelques mois.

CH. CAHOT.

ROUBAIX, le 20 juin.

Le marché débute avec 20 c. de reprise sur le 3 0/0 et a une allure assez ferme pendant toute sa durée; cependant toute inquiétude n'a pas disparu sur l'importance du déficit de la récolte, et d'autre part, quoiqu'on sache que l'indisposition de l'Empereur n'a pas un caractère sérieux, on n'a pu reprendre le cours de 73 fr. qu'en a touché à peine, pour clôturer à 72.90. L'Italien a repris 60 fr., et ferme à 59.80. Le Lombard se tient très-ferme à 412 et 415. L'Austro-hongrois à 330. Son coupon de 47 fr. le soulève et ses recettes s'améliorent. Les chemins de fer français ont des cours supérieurs à ceux de samedi.

CELLIER.

Paris, 20 juin.

La séance du Corps législatif est ouverte à deux heures et demie sous la présidence de M. Schneider.

Après lecture du procès-verbal, MM. de Cassagnac, Séneca et plusieurs autres députés déposent des rapports.

Proposition Magnin et Gambetta relative aux aliénés, renvoyée aux bureaux.

Interpellation Mony sur le Saint-Gothard. La question, dit-il, est neuve et sans précédent; elle touche à l'un des principes essentiels du droit public et à l'équilibre européen. Des circonstances particulières ont mis l'orateur à même de connaître cette question. Il ne doute pas que l'émotion publique qu'elle a soulevée — émotion peut-être excessive — ne soit au demeurant très-fondée en principe. Il ne faut pas oublier que l'affaire du Saint-Gothard intéresse au premier chef la neutralité de la Suisse.

Il fait l'historique de la question. Il indique les avantages des passages du Mont-Cenis, du Simplon et du St-Gothard. Il conclut en disant qu'il faut étudier le passage du Simplon et terminer les travaux du Rhône.

M. de Gramont déclare que tout danger est sauvegardé, car la Suisse saura toujours faire respecter sa neutralité; au besoin la France l'y aiderait.

M. Piéchon annonce la présentation prochaine d'une concession d'une ligne

directe d'Amiens à Dijon. Quand elle sera terminée, la ligne du Calais à Brindisi par le Mont-Cenis sera la plus courte. Les travaux sur le Rhône seront poussés activement.

M. Ferry réplique que c'est l'indifférence du gouvernement et de la majorité qui a permis Sadowa.

Violent tumulte. Rappel à l'ordre. M. de Gramont répond que la convention internationale laisse la Suisse maîtresse de son sol; la France sera toujours prête à défendre la neutralité. La discussion est close.

ENQUÊTE PARLEMENTAIRE sur le régime économique.

Voici les observations de la chambre de commerce sur l'industrie de la laine (1) L'industrie de la laine, l'une des plus importantes de nos industries nationales, est aussi l'une des plus considérables de celles qui s'exercent dans la circonscription de la Chambre de commerce de Lille.

Roubaix, Tourcoing et Le Cateau sont les points de la circonscription de la Chambre qui s'occupent de cette industrie, mais les deux premières villes sont, à elles seules, au premier rang pour l'importance des importations et du travail de la laine. Quant aux fabriques du Cateau, la spécialité de leur production donne à leurs intérêts une complète connexité avec ceux des fabriques de Reims.

Les Chambres consultatives de Roubaix et de Tourcoing ont à leur disposition les éléments les plus complets pour répondre à la partie de questionnaire concernant les détails statistiques qui se rattachent à l'industrie de la laine, et la Chambre de Lille ne peut que se féliciter sur ce point au travail présenté par les Chambres consultatives de Roubaix et de Tourcoing.

Mais la Chambre de commerce de Lille considère comme un devoir d'aborder les questions générales que soulève l'industrie de la laine, et de soumettre à la Commission d'enquête parlementaire quelques détails et quelques considérations sur chacune des branches du travail de l'industrie lainière, à savoir:

- 1. Le peignage; 2. La filature; 3. Les tissus de pure laine; 4. Les tissus mélangés de laine; 5. Les teintures et apprêts.

1^{er} Peignage. Le peignage à la mécanique a été substitué, depuis un certain nombre d'années déjà, au peignage à la main, qui occupait autrefois un nombre considérable d'ouvriers et formait la principale industrie à Tourcoing. Roubaix, Tourcoing, et Croix comptent dix établissements de peignage à la mécanique. L'importance de ces établissements est considérable. On évalue à 48 millions de kilogrammes les quantités brutes de laines de toute provenance qu'ils mettent en œuvre annuellement, et de 140 à 150 millions de francs la valeur moyenne des produits qui sortent de ces établissements.

Ces peignages travaillent à façon. Leur production ne sert pas seulement à l'alimentation des filatures locales, mais elle s'exporte sur différents points de la France et à l'étranger, pour les 2/3, le 1/3 restant servant à la fabrication de Roubaix et de Tourcoing.

L'industrie du peignage a atteint un haut degré de perfection, ainsi, que l'atteste l'écolement qu'elle trouve au coin d'une partie notable de sa production. Elle est suffisamment protégée par le droit actuel et elle ne demande que le maintien de ce droit.

2^o Filature. Deux systèmes sont employés pour la filature de la laine:

- 1. Le métier dit « Mull-Jenny », d'origine française, applicable aux laines fines et courtes; 2. Le métier dit « Contin », applicable au poil de chèvre, à l'alpaca et aux laines longues et brillantes.

Les filatures où fonctionnent les métiers Mull-Jenny se trouvent dans des conditions généralement satisfaisantes; il ne paraît pas y avoir lieu de modifier les tarifs applicables à ce genre de travail.

Les métiers dits continus composent le matériel de quinze filatures, tant à Roubaix qu'à Tourcoing. Il faut le reconnaître, leurs produits sont inférieurs à ceux des filatures anglaises, sous le double rapport de la qualité et du prix de revient. Aussi la moitié de ces établissements sont-ils en chômage.

L'industrie de la filature de la laine au métier continu réclame une élévation des tarifs, qui ne la protègent aujourd'hui que d'une manière insuffisante. Cette élévation des droits devrait surtout porter sur les numéros 50, 60 mètres et au-dessous, des tissus mélangés qui nécessitent l'emploi des laines brillantes, de poil de chèvre et d'alpaca.

3^o Tissus de pure laine. La fabrication des tissus de pure laine a pris, notamment à Roubaix, une grande extension et s'est substituée à la fabrication des tissus mélangés, paralysés par la concurrence des articles de Bradford. Ce n'est pas que cette substitution se soit opérée facilement et que les résultats aient été favorables dès le début. La fabrication de l'article

(1) Cette commission est composée de MM. Jules Decroix et Aimé Delfosse.